
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 1^{er} mai 2012 à 19 h
7650, boulevard Maurice-Duplessis**

PRÉSENCES :

Madame la mairesse Chantal Rouleau, mairesse d'arrondissement
Madame la conseillère Caroline Bourgeois, conseillère de la ville
Madame la conseillère Maria Calderone, conseillère de la ville
Madame la conseillère Suzanne Décarie, conseillère de la ville
Monsieur le conseiller Mario Blanchet, conseiller d'arrondissement
Monsieur le conseiller Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement
Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà, conseiller d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Daniel Le Pape, urbaniste, MBA, directeur d'arrondissement
Madame Dany Barbeau, avocate, directrice du bureau d'arrondissement et secrétaire d'arrondissement
Madame Sylvie Lalonde, secrétaire d'arrondissement substitut

CA12 30 05 0122

OUVERTURE - SÉANCE

À 19 h 08

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit ouverte.

Mot d'ouverture de la mairesse

Madame la mairesse Chantal Rouleau souhaite la bienvenue à ses collègues, aux fonctionnaires, au commandant du PDQ 45 et aux citoyens présents à cette séance du 1^{er} mai 2012, journée des travailleurs. Concernant le dossier de réaménagement du boulevard Saint-Jean-Baptiste, **madame Rouleau** mentionne qu'elle comprend et respecte les inquiétudes communiquées au cours des dernières semaines à ce sujet et elle rappelle que les élus sont à l'écoute des préoccupations des citoyens. Pour sa part, madame Rouleau croit que le réaménagement du boulevard St-Jean-Baptiste constitue un très beau projet de revitalisation urbaine et qu'il s'agit du genre de projet attendu à Pointe-aux-Trembles depuis des années. Ce sont des investissements majeurs que la Ville centre va consentir à l'arrondissement et tous devraient s'en réjouir. Le seul tronçon dont les travaux sont prévus pour cette année est celui situé entre les rues René-Lévesque et Forsyth. De toutes les discussions se dégage un consensus sur les quatre aspects fondamentaux du projet : le verdissement et l'embellissement, la revitalisation économique de l'artère, la préservation de la fluidité de la circulation automobile et surtout, la sécurisation, tant pour les automobilistes, les piétons que les cyclistes. **Madame Rouleau** annonce que, dès la semaine prochaine, débutera une tournée de consultation préliminaire auprès de différentes personnes interpellées par le projet. Cette tournée se poursuivra jusqu'au mercredi 30 mai prochain, date à laquelle aura lieu une assemblée d'information, où tous pourront s'exprimer sur le projet. L'assemblée se tiendra au Centre Roussin, à la salle Raymond-Mayer, à 18 h 30.

Dans le cadre du concours d'embellissement 2012, organisé en collaboration avec l'Éco de la Pointe-aux-Prairies, **la mairesse d'arrondissement madame Rouleau** invite toute la population à créer des aménagements paysagers, à verdir leur balcon et même à s'unir entre voisins pour réaliser de tels projets. Le concours s'adresse aux citoyens, aux groupes de voisins, aux commerces, aux industries et aux institutions. La période d'inscription est du 22 mai au 12 juillet 2012. Pour s'inscrire, il suffit de remplir le formulaire électronique sur le site Web de l'arrondissement, ou encore, de remplir un formulaire

disponible dans les deux bureaux Accès Montréal et à l'Éco-quartier, à compter du 22 mai. Les gagnants seront dévoilés à l'automne prochain lors d'une soirée de remise de prix.

Madame Rouleau poursuit en informant les citoyens que la collecte printanière des résidus verts se déroule dans l'arrondissement tous les mercredis jusqu'au 13 juin inclusivement. Les sacs de plastique (conventionnels ou de pellicules biodégradables ou compostables) sont interdits, car ceux-ci altèrent la qualité du compost. Les sacs de plastique ne seront donc pas ramassés lors de la collecte. On doit déposer les résidus verts dans des sacs de papier biodégradables spécialement conçus à cet effet ou tout autre contenant rigide et réutilisable, tel que des poubelles ou des boîtes de carton. Aussi, contrairement aux années passées, les branches d'arbres ou d'arbustes, ainsi que les billes de bois, quelle que soit l'essence, ne seront pas ramassées lors de la collecte des résidus verts, ni lors de la collecte des déchets et des encombrants recyclables, ni recueillis par l'écocentre. Les citoyens doivent les déposer en bordure de la rue et les séparer des autres résidus. Une collecte spéciale aura lieu à cet effet afin de lutter contre un insecte nommé l'agrile du frêne.

À ce sujet, **madame Rouleau** donne une description détaillée de « l'agrile du frêne » et des ravages qu'il peut causer en s'attaquant aux frênes. Sa dispersion est principalement reliée aux activités humaines comme le transport du bois de chauffage, de billes, de branches, de copeaux, le transport de jeunes arbres de pépinière et l'utilisation de palettes de bois pour le transport de marchandises. L'agrile du frêne s'attaque à toutes les essences de frêne présentes sur le territoire nord-américain et cause leur mort après trois à cinq ans, mais il est sans risque pour la santé humaine. Un plan d'action responsable pour ralentir l'infestation et suivre l'évolution vient d'être adopté par la ville centrale, lequel sera appliqué sur le territoire de l'arrondissement notamment par l'application de consignes spécifiques pour la collecte spéciale visant les branches et les troncs d'arbres. En terminant, **madame Rouleau** précise que des informations supplémentaires seront diffusées au cours des prochaines semaines concernant la marche à suivre pour contrer ce fléau.

ADOPTÉ

10.01

CA12 30 05 0123

ADOPTION - ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 1^{er} mai 2012 soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉ

10.02

CA12 30 05 0124

RATIFICATION - PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

DE ratifier le procès-verbal du conseil d'arrondissement de la séance ordinaire tenue le 3 avril 2012.

ADOPTÉ

10.03

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

Douze citoyens font des interventions sur divers sujets, tels que :

Demande d'implantation d'une aire d'exercice canin dans le secteur de Rivière-des-Prairies;

Contestation d'un compte de taxes facturé au club de bocce qui occupe un local au centre récréatif Rivière-des-Prairies;

Commentaires défavorables et inquiétudes formulées par plusieurs commerçants sur le Plan concept d'aménagement du boulevard Saint-Jean-Baptiste et les impacts sur les activités commerciales et la sécurité des piétons et des cyclistes; demande, de la part des citoyens, pour la tenue d'une assemblée de consultation publique plutôt que d'une assemblée d'information, avant le début des travaux ainsi que de rendre disponible sur Internet l'étude de circulation utilisée dans l'élaboration du plan concept;

Plainte concernant des dépôts sauvages au parc des Pins;

Demande de rendre accessibles les toilettes dans le parc situé devant l'aréna Rodrigue-Gilbert;

Divers commentaires sur le parc-nature de La Pointe-aux-Prairies notamment sur l'usage des toilettes extérieures, la plage-horaire d'accès au parc et le stationnement payant;

Mécontentement exprimé sur la décision de ne pas installer de dos d'âne sur la 60^e Avenue;

Demande de réparer le trottoir devant le 12525, 60^e Avenue, car l'infiltration d'eau cause des dommages à l'entrée pavée de cette résidence;

Plainte concernant l'horaire non respecté pour l'entretien de la chaussée sur la rue Fernand-Gauthier;

Demande pour l'ajout d'un brigadier scolaire à proximité de la rue Fernand-Gauthier;

Demande à ce que les collectes de déchets s'effectuent deux fois par semaine;

Félicitations formulées pour le projet de développement de la piste cyclable sur le boulevard Saint-Jean-Baptiste, car ce lien qui relierait le nord et le sud de l'arrondissement est des plus attendu.

PÉRIODE DE COMMENTAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Monsieur le conseiller Gilles Déziel, remercie tous ceux qui lui ont fait parvenir des vœux de prompt rétablissement durant sa convalescence. Il en profite pour souhaiter une bonne fête des mères à toutes les mamans et ses meilleurs vœux pour le soixantième anniversaire de mariage de M. et Mme Cadotte.

Madame la conseillère Maria Calderone félicite également le couple Cadotte pour leur anniversaire de mariage et souhaite ses bons vœux pour la fête des mères. Sur une note moins heureuse, **madame Calderone** explique que depuis deux ans, son collègue **Giovanni Rapanà** et elle-même, n'ont plus accès à du personnel de soutien tandis que les élus de l'équipe de la mairesse ont cinq employés pour les aider dans leur mandat. Elle qualifie cette situation de discriminatoire envers les citoyens du district de Rivière-des-Prairies et elle tenait à le partager avec l'assistance. **Madame Calderone** termine son intervention en offrant une précision sur la question des déchets soulevée par une citoyenne lors de la période de questions et commentaires à l'effet qu'il s'agit de la toute première décision de **madame Rouleau**, qu'elle qualifie de non démocratique, que de diminuer à une seule collecte de déchets par semaine. En terminant, **madame Calderone** remercie les citoyens de leur présence.

Monsieur le conseiller Mario Blanchet invite les citoyens à participer à une activité ludique de danse zumba. L'activité doit se tenir le samedi 5 mai 2012 de 11 h à 12 h au centre Roussin dans le secteur de Pointe-aux-Trembles et de 13 h 30 à 14 h 30 au parc St-Joseph dans le secteur de Rivière-des-Prairies. Il s'agit d'une activité familiale gratuite à ne pas manquer.

Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà, remercie les commerçants qui se sont mobilisés pour cette séance ainsi que lors d'un point de presse organisé par les élus d'Union Montréal dénonçant le Plan concept de réaménagement du boulevard Saint-Jean-Baptiste. **Monsieur Rapanà** demande à **la mairesse d'arrondissement madame Rouleau** de tenir une consultation publique. Par ailleurs, **monsieur Rapanà** donne son appui au Club de bocce, qui est très dynamique et qui offre des activités pour les gens d'un certain âge, et mentionne qu'il est en désaccord avec les taxes exigées à ce club. En terminant, **monsieur Rapanà** est du même avis que sa collègue, **madame Calderone** en ce qui a trait à l'absence de personnel de soutien pour le bureau des élus de Rivière-des-Prairies, car cela nuit au service aux citoyens de leur district.

Madame la conseillère Caroline Bourgeois souligne la présence de monsieur Maurice Paré qui sera honoré au cours du mois de mai en signant le livre d'or de l'arrondissement. Elle mentionne que monsieur Paré fait preuve d'engagement dans Rivière-des-Prairies et contribue notamment à la préservation du patrimoine historique de ce secteur. Par la suite, elle félicite monsieur et madame Cadotte pour leur soixantième anniversaire de mariage. En terminant, **madame Bourgeois** lance un message à ses collègues, **madame Calderone** et **monsieur Rapanà**, pour qu'ils aient le même empressement médiatique en compagnie des gens de Pointe-aux-Trembles lorsqu'il sera temps de se mobiliser pour le dossier du réaménagement de la rue Sherbrooke Est, travaux attendus depuis plus de 30 ans dans le secteur, et pour lequel ces mêmes conseillers n'ont pas voté favorablement au conseil municipal.

Madame la conseillère Suzanne Décarie mentionne que le premier tronçon, entre les rues Forsyth et René-Lévesque, du projet de réaménagement du boulevard Saint-Jean-Baptiste se trouve dans son district et elle rappelle que la mairesse procédera à une série de réunions de consultation préalable. Elle invite les citoyens à lui donner leur nom à la fin de la séance pour être convoqués auxdites réunions. Dans un autre ordre d'idées, **madame Décarie** annonce qu'un nouveau bac de recyclage de 67 litres pour les immeubles de moins de 8 logements sera disponible prochainement et elle confirme que l'écoquartier est une bonne ressource pour contribuer à la maximisation de la récupération. D'ailleurs, l'arrondissement aurait enregistré une hausse dans le taux de récupération et une diminution dans le taux des déchets. En terminant, **madame Décarie** félicite également monsieur et madame Cadotte pour leur anniversaire de mariage et souhaite une bonne fête des mères à toutes les mamans.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Aucun document n'a été déposé lors de la séance.

CA12 30 05 0125

APPROBATION - PROGRAMMATION ANNUELLE 2012-2013 (ACTIVITÉS ET BUDGET) - SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES • POINTE-AUX-TREMBLES • MONTRÉAL-EST (SODEC)

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'approuver la programmation annuelle 2012-2013 (activités et budget) de la Société de développement économique Rivière-des-Prairies • Pointe-aux-Trembles • Montréal-Est (SODEC), pour la période du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2013.

ADOPTÉ

12.01 1122471002

CA12 30 05 0126

AUTORISATION - ADHÉSION - PROGRAMME DE SOUTIEN À LA MISE AUX NORMES DES ARÉNAS MUNICIPAUX - PROJET DE MISE AUX NORMES DES DEUX GLACES DU CENTRE RODRIGUE-GILBERT (0763) - ACCEPTATION - OFFRE DE SERVICE - DIRECTION DES STRATÉGIES ET TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES DE LA VILLE CENTRE

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

D'autoriser l'adhésion au Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux de la Ville centre pour la réalisation du projet de mise aux normes des deux glaces du complexe sportif Rodrigue-Gilbert aux conditions prévues au Programme;

DE s'engager à :

- ┆ Financer 20 % du coût des travaux admissibles au Programme (incluant les services professionnels);
- ┆ Sous réserve des disponibilités budgétaires au programme triennal d'immobilisations, financer 100 % de tous les travaux additionnels hors programme qu'il jugera opportun d'effectuer en plus des travaux admissibles au Programme;
- ┆ Maintenir dans le centre Rodrigue-Gilbert son offre de service aux Montréalais en sports de glace sur une période minimale de quinze ans;
- ┆ Collaborer avec les autres arrondissements pour accueillir la clientèle des arénas fermés temporairement et prioriser, en période de pointe, les activités pour les jeunes ou, dans certains cas, pour les clientèles particulières telles les personnes handicapées, et ce, pour toute la durée du Programme;
- ┆ Reconnaître le sport régional comme faisant partie de son offre de service en sports de glace;
- ┆ Avoir recours au Fonds Énergie pour la réalisation des travaux en efficacité énergétique;

D'accepter l'offre de service de la Direction des stratégies et transactions immobilières pour la gestion du projet de mise aux normes des deux glaces du complexe sportif Rodrigue-Gilbert dans le cadre du Programme des arénas, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, selon l'offre de service approuvé par le Conseil municipal du 23 août 2011 (CM11 0655).

ADOPTÉ

12.02 1121502001

CA12 30 05 0127

AUTORISATION - DÉPENSE - OCTROI - CONTRAT - LES ENTREPRISES CATCAN INC. - TRAVAUX DE RECONSTRUCTION D'UN ÉGOUT UNITAIRE ET LA CONSTRUCTION D'UN RÉSEAU D'EAU SECONDAIRE - DANS LA RUE SAINT-JOSEPH, DE LA RUE SAINTE-ANNE AU BOULEVARD SAINT-JEAN-BAPTISTE - ET DANS LA RUE BELLERIVE, DE LA RUE SAINTE-ANNE AU BOULEVARD SAINT-JEAN-BAPTISTE - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO RP-ING12-05

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

DE demander au comité exécutif :

D'autoriser une dépense de 459 406,70 taxes incluses, pour les travaux de reconstruction d'un égout unitaire et la construction d'un réseau d'eau secondaire **dans la rue Saint-Joseph** de la rue Sainte-Anne au boulevard Saint-Jean-Baptiste ainsi que la construction d'un égout unitaire et la reconstruction d'un réseau d'eau secondaire **dans la rue Bellerive** de la rue Sainte-Anne au boulevard Saint-Jean-Baptiste, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles;

D'accorder à Les entreprises CATCAN inc. le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission soit au prix total approximatif de 442 906,70 \$, taxes incluses, conformément aux documents de la soumission publique déposée numéro RP-ING12-05 (3 soumissionnaires);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale (DGSRE).

ADOPTÉ

20.01 1124820001

CA12 30 05 0128

AUTORISATION - DÉPENSE - OCTROI - CONTRAT - ÉLECTRICITÉ PIERRE MARCHAND INC. - RÉFECTION DE L'ÉCLAIRAGE DU TOURNEBRIDE DE LA RUE BUREAU ET DE LA 100^E AVENUE - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO RP-ING12-02

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 77 421,43 \$ taxes incluses, pour la réfection de l'éclairage du tournebride de la rue Bureau et de la 100^e Avenue dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'octroyer le contrat, pour ce faire, à la firme Électricité Pierre Marchand inc., pour une somme maximale de 77 421,43 \$ taxes incluses, conformément aux documents de la soumission publique déposée numéro RP-ING12-02 (7 soumissionnaires);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera payée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.02 1122726005

CA12 30 05 0129

AUTORISATION - DÉPENSE - OCTROI - CONTRAT - TRAFIC INNOVATION INC. - ACHAT DE QUATRE AFFICHEURS DE VITESSE MOBILES ET D'UNE REMORQUE ADAPTÉE - APPEL D'OFFRES SUR INVITATION NUMÉRO 12-12116

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'autoriser d'une dépense de 58 349, 81 \$ taxes incluses, pour l'achat de quatre afficheurs de vitesse mobiles et d'une remorque adaptée;

D'octroyer le contrat, pour ce faire, et au même montant à Trafic Innovation inc., plus bas soumissionnaire conforme, conformément aux documents de la soumission déposée numéro 12-12116 (2 soumissionnaires);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.03 1125888005

CA12 30 05 0130

AUTORISATION - DÉPENSE - OCTROI - CONTRAT - SNC LAVALIN INC. - SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE CONDUITES D'ÉGOUTS SANITAIRE ET PLUVIAL, D'UNE CONDUITE D'AQUEDUC, D'ENTRÉES DE SERVICE ET DE FONDATION DE RUES (EN 2012) ET DE PAVAGE, DE TROTTOIRS, DE BASES DE BÉTON POUR LAMPADAIRES, DE CONDUITS SOUTERRAINS ET D'UN SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE (2013) - « FAUBOURG POINTE DE L'ÎLE » - APPEL D'OFFRES SUR INVITATION NUMÉRO PRO-HON12-09

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 26 003,84 \$ taxes incluses, pour la surveillance des travaux de construction de conduites d'égouts sanitaire et pluvial, d'une conduite d'aqueduc, d'entrées de service et de fondation de rues (en 2012) et de pavage, de trottoirs, de bases de béton pour lampadaires, de conduits souterrains et d'un système d'éclairage (2013) dans le cadre du projet résidentiel « Faubourg Pointe de l'île », comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'octroyer le contrat de surveillance à la firme SNC Lavalin inc., ayant obtenu le plus haut pointage final, qui s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 26 003,84 \$ taxes incluses, conformément aux documents de la soumission sur invitation déposée numéro PRO-HON12-09 (7 soumissionnaires);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera payée à 100 % sur le dépôt du promoteur.

ADOPTÉ

20.04 1124642004

20.05 VACANT

CA12 30 05 0131

AUTORISATION - DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE - TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE CONDUITS SOUTERRAINS, PUIITS D'ACCÈS, CHAMBRES DE TRANSFORMATION, BASES D'ÉCLAIRAGE ET DE DISTRIBUTION CONJOINTE PAR LA COMMISSION DES SERVICES ÉLECTRIQUES DE LA VILLE DE MONTRÉAL (CSEM) - RELOCALISATION DU BOULEVARD GOUIN - PROJET DOMICILIAIRE FAUBOURG POINTE-AUX-PRAIRIES

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

D'approuver l'ajustement du montant de l'estimation initiale de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) BC 529386 d'un montant de 83 033,53 \$, net de TPS;

DE porter le montant de l'estimation de la CSEM de 1 223 277,06 \$ à 1 306 310,59 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera payée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.06 1122726004

CA12 30 05 0132

AUTORISATION - GREFFIER - ÉMISSION ATTESTATION - NON-OBJECTION - DÉLIVRANCE PAR LE MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS (MDDEP) - CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES SOUTERRAINES (ÉGOUTS ET AQUEDUC) ET DE SURFACE (TROTTOIRS, LAMPADAIRES, ARBRES) EN BORDURE DU PROJET RÉSIDENTIEL POINTE EST À POINTE-AUX-TREMBLES

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

DE demander au conseil municipal :

D'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), d'un certificat d'autorisation selon l'article 32 (point 3.22 du formulaire du MDDEP) pour la construction des infrastructures souterraines (égouts et aqueduc) et de surface (trottoirs, lampadaires, arbres) en bordure du projet résidentiel Pointe Est.

ADOPTÉ

20.07 1124642005

CA12 30 05 0133

APPROBATION - CONVENTION - OCTROI - SOUTIEN FINANCIER - CENTRE DE PROMOTION COMMUNAUTAIRE LE PHARE INC. - ANNÉE 2012 - ENTENTE ADMINISTRATIVE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE, VILLE - MESS - PROJET ATOUT-COEUR

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

D'accorder un soutien financier non récurrent de 35 780 \$ pour l'année 2012 à l'organisme le Centre de promotion communautaire Le Phare inc. pour le projet « Atout-Cœur », dans le cadre de l'entente administrative de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale conclue entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS);

D'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est assumée à 100 % par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi.

ADOPTÉ

20.08 1124734001

CA12 30 05 0134

APPROBATION - CONVENTION - OCTROI - SOUTIEN FINANCIER - LE CENTRE DE PROMOTION COMMUNAUTAIRE LE PHARE INC.(FIDUCIAIRE) - ANNÉE 2012 - ENTENTE ADMINISTRATIVE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE, VILLE-MESS - PROJET « L'ÉPAULE À LA ROUE » - REGROUPEMENT DES ORGANISMES CONTRE L'APPAUVRISSMENT (ROCA)

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

D'accorder un soutien financier non récurrent de 26 258 \$ pour l'année 2012, à l'organisme le Centre de promotion communautaire Le Phare inc. (fiduciaire) pour le projet « L'Épaule à la roue », dans le cadre de l'entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, Ville conclue entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS);

D'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est assumée à 100 % par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi.

ADOPTÉ

20.09 1124734002

CA12 30 05 0135

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles pour la séance du 12 mars 2012.

ADOPTÉ

30.01

CA12 30 05 0136

ENTÉRINEMENT - DÉCISION - DIRECTION DE LA CULTURE, DES SPORTS, DES LOISIRS ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL - LOCATION - PLATEAUX DE SPORT ET DE LOISIR - COMMISSION SCOLAIRE DE LA POINTE-DE-L'ÎLE

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'entériner la décision de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, de procéder à la location de plateaux de sport et de loisir auprès de la Commission scolaire de la Pointe-de-l'île, pour une dépense maximale de 148 000 \$ pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.02 1121609001

30.03 V A C A N T

CA12 30 05 0137

ACCUSÉ RÉCEPTION - RAPPORTS DE DÉCISIONS DÉLÉGUÉES - DÉPÔT DES VIREMENTS DE CRÉDITS ENTRE ACTIVITÉS - LISTE DES TRANSACTIONS SANS BON DE COMMANDE

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Maria Calderone

et unanimement résolu :

D'accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en matière de mouvements de personnel pour la période du mois de mars 2012 et en matière de ressources financières pour la période du 26 février au 31 mars 2012, du dépôt des virements de crédits entre activités, pour la période du mois de mars 2012 ainsi que du dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour la période du mois de mars 2012.

ADOPTÉ

30.04 1124230004

CA12 30 05 0138

OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTE - CDC DE LA POINTE - RÉGION EST DE MONTRÉAL - JOURNÉE D'APPROPRIATION ET DE VALIDATION DU PLAN D'ACTION DE LA TABLE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL DE POINTE-AUX-TREMBLES ET LA MISE À JOUR DE LA CARTE RESSOURCE DE POINTE-AUX-TREMBLES-MONTRÉAL-EST.

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 500 \$ pour une contribution financière non récurrente pour la journée d'appropriation et de validation du plan d'action de la Table de développement social de Pointe-aux-Trembles et la mise à jour de la carte ressource de Pointe-aux-Trembles-Montréal-Est;

D'approuver le versement de 500 \$, à cet effet, à la CDC de la Pointe - Région Est de Montréal;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.05 1121155007

CA12 30 05 0139

AUTORISATION - DÉPENSE - PARTICIPATION - DEUX ÉLUS - REMISE DES PRIX DU CONCOURS ESTIM 2012 - CHAMBRE DE COMMERCE DE L'EST DE MONTRÉAL

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et résolu :

D'autoriser une dépense de 574,88 \$ taxes incluses afin de permettre, à la mairesse madame Chantal Rouleau et au conseiller d'arrondissement monsieur Mario Blanchet, de participer à la remise de prix du Concours des prix ESTim 2012 présenté par la Chambre de commerce de l'Est de Montréal le 9 mai 2012.

Une discussion s'ensuit :

À la demande de la mairesse d'arrondissement madame Chantal Rouleau, la secrétaire d'arrondissement procède à la tenue d'un vote sur la proposition :

VOTE

Votent en faveur: monsieur le conseiller Mario Blanchet, madame la conseillère Caroline Bourgeois, madame la conseillère Suzanne Décarie, monsieur le conseiller Gilles Déziel, madame la mairesse Chantal Rouleau

Votent contre: monsieur le conseiller Giovanni Rapanà, madame la conseillère Maria Calderone

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

30.06 1121155008

CA12 30 05 0140

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA06-30014-C

Madame la conseillère de la ville Suzanne Décarie donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, elle présentera ou fera présenter un projet de Règlement numéro RCA06-30014-C intitulé « Règlement modifiant le règlement sur la régie interne de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA06-30014, tel qu'amendé) ».

Madame la conseillère de la ville Suzanne Décarie demande une dispense de lecture dudit projet de règlement, et copie dudit projet de règlement est remise à chaque membre du conseil présent à la présente séance.

40.01 1121155006

CA12 30 05 0141

ADOPTION - RÉOLUTION NUMÉRO 73

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles possède déjà un règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA03-11009);

CONSIDÉRANT QUE cette résolution peut être adoptée conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'il est à propos et dans l'intérêt de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et de ses contribuables de mettre en vigueur les dispositions de la présente résolution;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un premier projet de résolution 6 mars 2012 ainsi que l'adoption d'un second projet de résolution le 3 avril 2012, suite à l'assemblée publique de consultation tenue le 21 mars 2012;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande d'approbation référendaire de la part des personnes intéressées à ce projet particulier n'a été reçue à l'arrondissement en temps opportun;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de résolution et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

D'adopter la Résolution numéro PP-73 intitulée « Projet particulier visant à permettre l'ensemble immobilier de bâtiments commerciaux situés sur le côté est du boulevard Rodolphe-Forget entre le boulevard Perras et l'école primaire Notre-Dame-de-Fatima et remplaçant la résolution sur le projet particulier de construction, de modification ou d'occupation numéro PP-14 telle que modifiée par la résolution numéro PP-30 ».

ADOPTÉ

40.02 1124564001

CA12 30 05 0142

ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-Z01-016

CONSIDÉRANT QUE l'article 113 la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) permet au conseil d'une municipalité de diviser le territoire en zones et de spécifier, pour chaque zone, les normes de zonage qui sont autorisées;

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles possède déjà un règlement de zonage numéroté RCA09-Z01;

CONSIDÉRANT l'article 131 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C-11.4);

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et de ses contribuables d'adopter les dispositions du présent règlement;

CONSIDÉRANT les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

CONSIDÉRANT QUE les dispositions de ce projet sont susceptibles d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 6 mars 2012;

CONSIDÉRANT l'adoption du premier projet de règlement le 6 mars 2012 ainsi que l'adoption d'un second projet de règlement le 3 avril 2012 suite à la tenue d'une l'assemblée publique de consultation tenue le 21 mars 2012;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande d'approbation référendaire de la part des personnes intéressées à ce projet particulier n'a été reçue à l'arrondissement en temps opportun;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'adopter le Règlement numéro RCA09-Z01-016 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé) de manière à agrandir la zone 104 à même la zone 218 et à autoriser la classe d'usages P.1 - Institutions locales, une hauteur maximale de quatre (4) étages et une hauteur maximale de 18 mètres dans la zone 104 ».

ADOPTÉ

40.03 1124564002

CA12 30 05 0143

ADOPTION - RÉOLUTION NUMÉRO PP-74

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles a adopté le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA03-11009);

CONSIDÉRANT QU'une résolution peut être adoptée en vertu de ce règlement, le tout conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et de ses contribuables d'adopter la présente résolution;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un premier projet de résolution 6 mars 2012 ainsi que l'adoption d'un second projet de résolution le 3 avril 2012, suite à l'assemblée publique de consultation tenue le 21 mars 2012;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande d'approbation référendaire de la part des personnes intéressées à ce projet particulier n'a été reçue à l'arrondissement en temps opportun;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de résolution et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'adopter la Résolution numéro PP-74 intitulée « Projet particulier visant à autoriser l'agrandissement du bâtiment situé au 12260, rue Sherbrooke Est aux fins des usages « véhicules automobiles (location, vente) et véhicules automobiles (réparation, entretien) sur le lot 1 979 489 ».

ADOPTÉ

40.04 1120826001

CA12 30 05 0144

PIIA - DEMANDE - AMENDEMENT - RÉOLUTION CA08 30 11 0479 - 12440, AVENUE DU FIEF-CARION - FAUBOURG DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 10 avril 2012;

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

D'amender la résolution CA08 30 11 0479 adoptée par le conseil d'arrondissement le 4 novembre 2008, ainsi que tous les amendements apportés à cette résolution par la suite, afin d'approuver, pour la construction du bâtiment résidentiel unifamilial projeté sur le lot 4 286 706, situé au 12440, avenue du Fief-Carion, dans la phase IV du projet résidentiel Faubourg Pointe-aux-Prairies, l'architecture du modèle « Mendoza », le tout, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 28 de la section 3 du Règlement sur les PIIA de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé), le tout tel qu'illustré sur l'élévation soumise estampillée par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 22 mars 2012.

ADOPTÉ

40.05 1123469014

CA12 30 05 0145

PIIA- 12345, BOULEVARD MÉTROPOLITAIN

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 10 avril 2012;

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

D'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 104 de la section 14 du Règlement sur les PIIA de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01), tel qu'amendé), des plans visant la transformation de la façade principale d'un bâtiment industriel situé au 12345, boulevard Métropolitain,

sur le lot 1 866 155 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de Pointe-aux-Trembles, le tout tel qu'illustré sur les plans et élévations préparés par l'architecte, madame Roxanne Bastien-Vincent, en date du 19 octobre 2011 et sur le plan d'aménagement paysager préparé par l'architecte, madame Roxanne Bastien-Vincent, en date du 26 mars 2012;

D'exiger :

DE peindre en gris le cadre de la porte du quai de chargement muré;

DE prévoir deux (2) cèdres communs supplémentaires et les planter devant le quai de chargement muré.

ADOPTÉ

40.06 1120826003

CA12 30 05 0146

DÉSIGNATION - MAIRE SUPPLÉANT D'ARRONDISSEMENT

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

DE désigner madame Suzanne Décarie conseillère de la ville, de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, maire suppléant d'arrondissement, pour une période de quatre mois soit à compter du 2 mai 2012 jusqu'au 4 septembre 2012.

ADOPTÉ

51.01 1121155005

CA12 30 05 0147

APPROBATION - ENTENTE INTERARRONDISSEMENT - NEUF ARRONDISSEMENTS DE L'EX-VILLE DE MONTRÉAL ET LA DIRECTION DES SPORTS - ÉCOLES PRINTANIÈRES ET ESTIVALES EN ARÉNA - SPORT DE GLACE DE LA RÉGION MONTRÉAL-CONCORDIA

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

D'approuver l'entente interarrondissement entre les neuf arrondissements de l'ex-ville de Montréal ainsi que la Direction des sports, pour assurer la tenue des écoles printanières et estivales en aréna des différentes associations sportives régionales en sport de glace de la région Montréal-Concordia;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, monsieur Martin Coutu, à signer, pour et au nom de l'arrondissement, ladite entente.

ADOPTÉ

70.01 1121346001

CA12 30 05 0148

ADOPTION - RÉOLUTION - EN VERTU DE L'ARTICLE 85 DE LA CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL - RESPONSABILITÉS LIÉES AU SERVICE DE COLLECTE DE BRANCHES PROVENANT DU DOMAINE PRIVÉ

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

D'accepter l'offre de service du conseil de la ville, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, d'assumer la responsabilité de l'offre du service de collecte et de déchetage des branches provenant du domaine privé, sur tout le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, conformément aux conditions stipulées au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ

70.02 1120443004

CA12 30 05 0149

LEVÉE - SÉANCE

À 20 h 40

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

70.03

Dany Barbeau, avocate
Directrice du bureau d'arrondissement
et secrétaire d'arrondissement

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

Chantal Rouleau
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 5 juin 2012.

Chantal Rouleau
Mairesse d'arrondissement

Dany Barbeau, avocate
Directrice du bureau d'arrondissement
et secrétaire d'arrondissement

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION

Le 4 mai 2012

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION

Le 4 mai 2012

ATTENDU QUE, en vertu de l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19)*, le greffier est autorisé à modifier un procès-verbal, une résolution, une ordonnance ou tout autre acte du conseil pour y corriger une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise;

ATTENDU QUE, en vertu de l'article 27 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q. chapitre C-11.4)*, le secrétaire d'arrondissement est investi, pour les fins des compétences du conseil d'arrondissement, des pouvoirs et devoirs d'un greffier municipal;

ATTENDU QU'une telle erreur apparaît dans les sommaires décisionnels numéros **1123469003** et **1123469004** présentés à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 7 février 2012 ainsi que le sommaire décisionnel numéro **1113469024** présenté à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 3 avril 2012 de même que dans le sommaire décisionnel numéro **1124734002** présenté à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 1^{er} mai 2012;

EN CONSÉQUENCE, les erreurs cléricales ci-après décrites, figurant dans les cinq sommaires décisionnels sont corrigées de la façon suivante :

- Les pièces jointes dans les sommaires décisionnels numéros **1123469003** et **1123469004** intitulées « Localisation » ont été insérées dans les mauvais sommaires respectifs et par conséquent, doivent être interchangées.
- L'article 9 de la Résolution PP-71 figurant dans le sommaire décisionnel numéro **1123469024** est corrigé de la façon suivante :

9. Abrogation

La présente résolution a pour effet d'abroger les règlements de plan d'ensemble numéros 7180 « *(adopté le 22 octobre 1986)* et 9020 « *(adopté le 4 février 1992)*. »

aurait dû se lire et est ainsi remplacé par

... « *7180 (entré en vigueur le 29 octobre 1986) et 9020 (entré en vigueur le 1^{er} février 1992)*. ».

- Dans le document juridique du sommaire décisionnel numéro **1124734002** portant sur la convention entre la Ville de Montréal et le Centre de promotion communautaire Le Phare inc. pour le projet *L'épaule à la roue*, l'article **5.1** est corrigée de la manière suivante :

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'ORGANISME de toutes et chacune des obligations contenues à la présente convention et aux Annexes A et B, l'ARRONDISSEMENT convient de lui verser une somme maximale de « *trente-cinq mille sept cent quatre-vingt dollars (35 780\$)* »

aurait dû se lire et est ainsi remplacé par

... « *vingt-six-mille-deux-cent-cinquante-huit dollars (26 258 \$)*. ».

EN FOI DE QUOI, j'ai rédigé le présent procès-verbal de correction, ce 4^e jour du mois de mai 2012.

Dany Barbeau, avocate
Directrice du bureau d'arrondissement
et secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 5 juin 2012.